

Honoraires et Tarifs

Accompagnements psychothérapeutiques et Prestations aux particuliers

La Psychopraticienne Laetitia DAVID, n'est pas conventionnée par la sécurité sociale. Dès lors, les prestations qui vous seront délivrées ne seront pas remboursées.

Certaines mutuelles prennent en charge une participation, renseignez-vous auprès de votre mutuelle.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter son site internet : www.laetitiadavid.fr ainsi que la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P).

	Honoraires pratiqués	Montant remboursé
Accompagnement psychothérapeutique	70 € / heure	0 €
Rencontre gracieuse (première rencontre)	0 €	/

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués		
	Honoraires pratiqués	Montant remboursé
Accompagnement psychothérapeutique <i>Séance de 1h – au long court</i>	70 €	0 €
Médiation de couple ou familiale <i>Séances de 1h – 10 séances</i>	120 €	0 €
Thérapie de groupe (*) (**) <i>Journée de 7h</i>	150 €	/
Yoga du Rire (*) (**) <i>Séance de 1h</i>	15 €	/

Certaines prestations sont proposées en ligne. Plus d'informations sur : www.laetitiadavid.fr

Votre psychopraticienne doit obligatoirement vous informer avant de réaliser une prestation non remboursée par la sécurité sociale, et le fait notamment lors de la première rencontre.

Sauf cas de force majeure, **toute séance non annulée 48 heures à l'avance est due.**

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients, épidémie, confinement.

(*) : selon calendrier (**) : abonnement possible avec tarif dégressif